

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Leeza Allen

<https://www.cadre21.org/membres/22656c9458c5f56ed1d7ea61>

Date d'obtention : 2022-01-07 16:27:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode encadrée, qui est uniformisée à travers les écoles secondaire (écoles partenaires). C'est un outil nécessaire lors de situations de sexto. De plus, la collaboration avec tous les partenaires permet à cet outil d'être adapté et utile.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me permet de connaître mon rôle à travers ce processus. Le guide vient m'enlever un stress par rapport aux étapes à suivre (par exemple, à quel moment contacter les policiers) et m'aide à prendre confiance dans ce genre de situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas faire ressentir de la culpabilité aux jeunes. Comme mentionné dans la formation, leur cerveau n'est pas développé et le jugement n'est pas 100% acquis.